



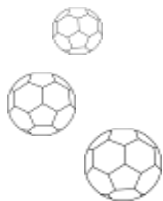
On est tous handballeurs



BPJEPS

(Brevet Professionnel)

Sports Collectifs
Mention Handball



LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Le **BPJEPS** de spécialité «Activités Sports Collectifs» est un diplôme de niveau IV correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie. Il prépare au métier d'éducateur sportif. Ce diplôme confère à son titulaire la capacité d'encadrer des sports collectifs au sein de toute structure promouvant les sports collectifs, principalement dans le cadre d'associations (fédérations et clubs sportifs), de collectivités territoriales, de regroupement d'employeurs, d'établissements scolaires...

La personne titulaire du **BPJEPS Activités Sports Collectifs mention handball** est **un entraîneur de handball et un animateur des sports collectifs**.

Le titulaire du BPJEPS Activités Sports Collectifs mention handball exerce ses fonctions au sein de différentes structures :

- Dans les collectivités territoriales
- Dans le secteur associatif, clubs de sports
- Dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs
- Dans le milieu scolaire

La formation est ouverte aux salariés des clubs et aux non salariés (entraîneurs bénévoles).

Le **cursus de formation** respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique donc dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

Les 1200 heures de la formation sont réparties de la façon suivantes :

- 700 heures en centre de formation
- 500 en entreprise (club)

Dans ce contexte, la structure d'accueil et l'organisme de formation, sont lieux ressource de la construction des compétences du stagiaire.

L'alternance permet :

- La prise en compte des situations professionnelles rencontrées par chaque stagiaire. Ainsi la formation est immédiatement utile dans le quotidien professionnel. C'est un gage de motivation et donne du sens à la formation (implication des stagiaires dans le processus de formation).
- L'implication de l'entreprise dans le dispositif d'alternance est un facteur déterminant de l'engagement du stagiaire dans la formation (motivation du stagiaire).

A partir des référentiels professionnels et de certification, les formateurs ont défini le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique :

- champ pédagogique,
- champ technique,
- champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive. Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

LE RUBAN PEDAGOGIQUE

La formation du BPJEPS est répartie sur 13 mois (de octobre à octobre) . Les stagiaires sont en centre de formation de 5 à 10 jours par mois (modules de 4 à 5 jours de formation) .

Les modules se déroulent :

- à l'Auberge de Jeunesse d'Aix en Provence le plus souvent
- Dans les Clubs et gymnases du territoire (Istres, Marseille,...)

Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires si besoin.

Exemple de planning annuel :

Oct	Nov	déc-14	janv-15	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	oct-15				
1	férié		férié				férié									
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8							férié									
9																
10																
11	férié															
12																
13															ratrap	
14							férié		férié				2 5 6 7			
15													certif			
16																
17													2 5 6 7			
18																
19																
20															ratrap	
21													certif	8 9		
22													certif	10		
23									certif				8 9			
24									134				10			
25			férié				férié									
26																
27																
28																
29													ratrap			
30													134			
31																
Centre	entreprise		FOAD		certifications		ratrapage		vacances scolaires				version 08/08/2014			
5	5	5	5	5	7	11	5	5	5	7	5	5	75	525		
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	25	175		
																700

La FOAD ou E-Learning est un outil qui permet de se former chez soi, à son rythme, et en réseau. Cette plateforme de formation à distance vient compléter la formation en présentiel et élargir le champ des méthodes actives. Il favorise les échanges avec les formateurs et entre les stagiaires.

Les stagiaires effectuent des travaux commandés ou de recherche, sous contrôle, individuels ou collectifs pour une durée de 14 heures par mois.

Un bilan annuel et individuel par candidat, des heures d'activités en connexion est réalisé.

LE CONTENU DE FORMATION

Unités Capitalisables transversales

UC1 : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action

UC3 : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure

Unités Capitalisables spécifiques

UC5 : Etre capable de préparer une action d'animation dans le champ des sports collectifs

UC6 : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de sports collectifs

UC7 : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des sports collectifs

UC8 : Etre capable de conduire une action éducative dans le champ des activités du handball

UC9 : Etre capable de maîtriser les outils ou techniques des activités du handball

Unité Capitalisable d'adaptation à l'emploi

UC10 : Etre capable de créer un évènement sportif ou extra-sportif

A SAVOIR :

- Les UC 1 à 4 sont transversales avec les autres BPJEPS. Le titulaire d'un BPJEPS peut donc aller passer les UC 5 à 10 d'un autre BPJEPS sans repasser les UC1 à 4.
- Le diplôme fédéral animateur de Handball valide les UC 8 et 9 du BPJEPS Sports Co mention Handball.



LES EPREUVES DE CERTIFICATION

4 épreuves de certification

UC 1-3-4 : projet de développement de structure

UC 2-5-6-7 : animation sports collectifs

UC 8-9 : animation handball

UC 10 : création d'un événement sportif

Certification de l'UC 1, 3 et 4 :

L'épreuve comprend :

- Une épreuve orale comprenant un exposé du candidat (durée = 20 minutes)
- Un entretien avec le jury (durée = 30 minutes maximum).

L'exposé du candidat se fait à partir d'un dossier (de 30 pages minimum) relatant la conception, la mise en œuvre, la coordination d'une action liée au projet de développement de la structure.

Certification des UC 2, 5, 6 et 7 :

L'épreuve comprend :

- Une situation de pédagogie dans le cadre de la structure d'alternance (situation d'entraînement public club) dans une des activités de sports collectifs autre que handball.
- La présentation d'un cycle d'animation (de 30 pages minimum)

Certification des UC 8 et 9 :

L'épreuve comprend :

- Une situation de pédagogie dans le cadre de la structure d'alternance (situation d'entraînement public club) dans une des activités de sports collectifs autre que handball.
- La présentation d'un cycle d'animation (de 30 pages minimum)

Ces situations pratiques visent à évaluer les capacités des stagiaires à :

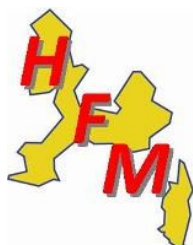
- Présenter clairement les objectifs de la séance
- Mettre en œuvre des situations adaptées au public
- Réguler son intervention en fonction des publics
- Prendre en compte les risques liés à la pratique.

La situation d'entraînement se déroule en trois temps:

- Une phase d'exposé de la séance par le candidat (durée 15 minutes)
- Une phase « séance pédagogique » (durée 1h minimum)
- Une phase d'entretien avec le jury (durée 30 minutes)

LES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Statut	Domaine d'intervention
TURMO	Mathieu	Conseiller Technique Fédéral	Pédagogie / Technologie de l'activité
PEDRINI	Denise	Conseiller Technique Fédéral	Coordination administrative/ Projet
MATA	Caroline	Conseiller Technique Fédéral	Arbitrage
CONESA	Serge	Educateur Sportif	Anatomie / Physiologie
VINSONNEAU	Karl	Conseiller Technique Fédéral	Pédagogie / Technologie de l'activité
THIBAUT-TEFFRI	Carole	Conseiller Technique Sportif	Hockey sur gazon
SIGNORET	Gilles	Educateur Sportif	Football
LESDEMA	Nathalie	Educateur Sportif	Basketball
PARET	Benjamin	Educateur Sportif	Rugby
COUTERON	Valérie	Conseiller Technique Fédéral	Sciences Humaines



LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les dates clés :

- Date limite d'inscription : 15 Août
- Épreuves de sélection et de positionnement : Fin septembre
- Formation : Mi octobre à fin octobre de l'année suivante
- 4 épreuves de Certification
 - UC 1-3-4 : projet structure
 - UC 2-5-6-7 : animation sports collectifs
 - UC 8-9 : animation handball
 - UC 10 : création événement sportif

Les aspects financiers :

Coût de la formation complète :

- **4 200 euros** pour un auto financement.
- **7 000 euros** pour les salariés (pris en charge par les OPCA au titre de la professionnalisation, plan de formation, CIF...)

Lieu de formation :

Les cours se déroulent :

- à l'Auberge de Jeunesse d'Aix en Provence le plus souvent
- Dans les Clubs et gymnases du territoire (Istres, Marseille,...)

Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires si besoin.

Le nombre de places :

8 minimum à 15 maximum

Les conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - Satisfaire aux épreuves de sélection (parcours motricité, QCM, oral de présentation)
 - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
 - Être titulaire du PSC1 ou AFPS

Est dispensé de la vérification des exigences préalables :

- *Le candidat titulaire du diplôme fédéral Animateur de Handball et du PSC1*.*
- *le sportif de haut niveau en handball inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle du sport mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport et titulaire du PSC1.*

**Prévention et secours civiques de niveau 1 passé obligatoirement avec les Pompiers, la Croix Rouge ou autre organisme de sécurité civile. (ATTENTION : l'attestation délivrée lors de la journée de la défense n'est pas valable).*